



CHARTRE DE LA GYMNASTE

Cette charte, signée au début de chaque saison sportive représente un engagement moral de la part de l'adhérent.

Horaires – assiduité – ponctualité

1. Je suis présente à tous les entraînements sauf en cas de force majeure, et je préviens mon entraîneur si je suis absente.
2. Je m'excuse si je suis en retard. Les retards nuisent à l'activité et perturbent le fonctionnement des groupes, la ponctualité est une marque de correction à l'égard des autres.

Les compétitions – le Gala

3. Si je suis inscrite en compétition, je dois respecter mon engagement et me présenter à chaque compétition.
En cas de manquement à cette règle sans motif valable et justifié, le club fera supporter aux familles le montant des frais engagés et se gardera le droit d'exclure la gymnaste des prochaines compétitions.
4. Je participe, obligatoirement aux différentes représentations du gala ainsi qu'à la répétition générale, sauf motif valable et justifié.

Attitude et comportement

5. Je respecte les règles de politesse.
6. J'encourage et je valorise mes co-équipières gymnastes.
7. Je n'utilise pas mon téléphone portable pendant l'entraînement.
8. J'applique les consignes de l'entraîneur. Je suis respectueuse envers l'entraîneur et les gymnastes.
9. Je suis sérieuse aux entraînements. J'écoute attentivement les instructions.
10. J'apprends à être autonome et à me gérer.

La tenue

11. Je prévois ma tenue d'entraînement (justaucorps, legging, short, T-shirt près du corps etc...) + eau.
12. L'entraînement se fera pieds nus ou en demi-pointe selon les consignes de l'entraîneur.
13. Les bijoux sont interdits (montre, collier, bracelet, boucles pendantes ...) sauf clous d'oreilles.
14. J'attache mes cheveux.
15. Je jette mon chewing-gum avant le début de l'entraînement.

Le club dégage toutes responsabilités en cas de vol ou de perte d'effets personnels, lors des entraînements, des déplacements en salle ou dans les vestiaires.

Le matériel

16. Je range le matériel après l'entraînement sous la responsabilité de l'entraîneur.
17. Je respecte le matériel et les équipements.
18. J'utilise le matériel sans le dégrader.

En cas de non-respect de cette charte, après concertation du bureau et des entraîneurs, le club se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement la gymnaste de l'entraînement ou de l'association et de refuser sa ré-inscription en loisirs ou en compétition l'année suivante.

Chaville, le

NOM, Prénom & Signature du **représentant légal**
(Précédé de la mention « lu et approuvé »)

NOM, Prénom & Signature de la **gymnaste**
(Précédé de la mention « lu et approuvé »)